

Cycle de recouvrement TV

CANAL+



Édition octobre 2023



Comment fonctionne le cycle de recouvrement ?



Prélèvement
à partir du
5 du mois.



Si la facture n'est pas
réglée **le 12 du mois**,
une 1^{re} relance est envoyée
par SMS, email ou
par courrier.



Si votre prélèvement
du 5 est rejeté suite à une
insuffisance de provisions
il sera représenté à la banque
à partir **du 20 du mois.**



Si la facture
n'est toujours pas réglée
le 28 du mois, les droits aux
programmes sont suspendus
jusqu'à paiement intégral
de la facture.